



## **PV N°2 de la commission régionale F.A.F.A. Ligue de Football d'Occitanie**

Réunion en présentiel le mercredi 7 Mai de 14h00 à 16h00 au siège de Castelmaurou – 31

Présents : Jean-Pierre MASSE / Raphael CARRUS / Didier BREIL / Daniel SALDANA  
Pierre BOURDET

Excusés : Magali TERRAIL / Giuseppe LAVERSA / Sahal OMAR SOUGUEH

Amélia ROMUALD (Référénte administrative du FAFA/Equipements-Transports)

Assistent à la réunion : Gilles BOSCUS en tant que salarié directeur technique régional / Jérémie SALAZARD en tant que salarié référent du FAFA Emploi-Formation

En tant que Responsable de la commission régionale Jean-Pierre MASSE ouvre la réunion et propose à la discussion les projets de demande FAFA Emploi pour la saison 2025/2026.

En introduction, Jérémie SALAZARD, référent administratif, a présenté le cadre général aux membres de la commission.

Les clubs disposaient d'un délai jusqu'au 4 mai 2025 pour déposer leur demande sur la plateforme FAFA. Ce dispositif fédéral permet d'accompagner la création d'un poste en contrat à durée indéterminée (CDI) de Responsable administratif et/ou sportif, via l'attribution d'une aide financière de 8 000 € par saison, pour une durée de trois saisons, soit un total de 24 000 € par projet validé.

Pour la campagne 2025/2026, la Ligue de Football d'Occitanie s'est vue attribuer une enveloppe correspondant au financement de 12 équivalents temps plein (ETP).

Dans le cadre de l'accompagnement des porteurs de projet, Jérémie SALAZARD, a procédé à des visites individualisées avec chacun des 17 clubs intéressés. Ces rencontres se sont tenues directement au siège des clubs concernés, dans une logique de proximité et d'évaluation personnalisée des projets.

A l'issue de ces échanges, 14 clubs ont confirmé leur engagement en déposant officiellement un dossier de demande conforme aux exigences du dispositif.

Afin de sélectionner les projets à proposer à la validation fédérale, la Commission régionale FAFA a analysé chaque dossier sur les critères suivants :

- La qualité du projet associatif présenté et sa cohérence avec les priorités fédérales
- La définition des missions confiées au futur salarié
- Une analyse de la situation financière du club, à partir des pièces justificatives fournies, afin de s'assurer de la viabilité économique du poste créé

Au terme de cette instruction, et dans le respect du contingent régional, la Commission a acté la validation et la transmission à la Commission fédérale des dossiers des clubs suivants :

Nom du club	Temps de travail
AS DE TOURNEFEUILLE	Temps plein
ENT S PEROLS	Temps plein
FC LOURDAIS XI	Temps plein
FC MERVILLE	Temps plein
FC PRADEEN	Temps partiel
FC ST GIRONS	Temps plein
FC SUSSARGUES	Temps partiel
FC VAUVERDOIS	Temps plein
MONTAUBAN FC TARN ET GARONNE	Temps partiel
PI VENDARGUES	Temps plein
ROUSSILLON F CANOHES TOULOUGES	Temps partiel
US ALBIGEOISE	Temps plein
US RAMONVILLE	Temps plein

-----  
Fin de la réunion à 16h00



Le secrétaire de séance

Jérémy SALAZARD

Le Président de la commission